

INFOGRAMES

Entertainment

Société anonyme au capital de 12 973 934 euros.

Siège social : 1, place Verrazzano, 69 252 Lyon Cedex 09.

341 699 106 R.C.S. Lyon.

Descriptif du programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 25 septembre 2008

En application de l'article L.451-3 du Code Monétaire et Financier et des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers le présent descriptif du programme a pour but de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat par la société Infogrames Entertainment de ses propres actions dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 25 septembre 2008 en sa dix-neuvième résolution, mettant ainsi fin, avec effet immédiat, à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale ordinaire du 27 septembre 2007 en sa huitième résolution, d'acheter des actions de la Société.

SYNTHESE DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION

Emetteur : Infogrames Entertainment SA, Société anonyme au capital de 12 973 934 euros.

Siège social : 1, place Verrazzano, 69 252 Lyon Cedex 09 - 341 699 106 R.C.S. Lyon.

Lieu de cotation Euronext Paris.

Code ISIN : FR0010478248

Le capital social est composé de 12 973 934 actions dont 2 470 actions détenues par la société (soit 0,02 %).

L'Assemblée générale du 25 septembre 2008 a autorisé, pour une durée de dix-huit (18) mois, l'achat d'un nombre d'actions de la société dans la limite de 10% du montant total des actions composant le capital de la Société à la date à laquelle le Conseil ferait usage de cette délégation, étant toutefois précisé que le nombre maximum d'actions détenues par la société après ces achats ne pourra en aucun cas excéder 10% du capital (soit à titre indicatif 1 297 393 actions). La durée de ce programme s'étend jusqu'au 25 mars 2010.

Conformément à l'article L. 225-209 alinéa 3 du Code de commerce, le Conseil d'administration pourra déléguer au Directeur Général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués, les pouvoirs nécessaires pour réaliser cette opération.

LES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS SONT LES SUIVANTS :

- La remise de titres par quelque moyen que ce soit (cession, transfert, échange etc...) dans le cadre d'opérations de croissance externe, fusion, scission ou apport ;
- L'attribution, lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon, ou de toute autre manière, à des actions existantes de la Société ;
- L'attribution ou la cession aux salariés et aux mandataires sociaux au titre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, ou la mise en œuvre de plans d'option d'achat ou de souscription d'actions, de plans d'attribution gratuite d'actions, de plan d'épargne entreprise, ou toute autre modalité prévue par la législation en vigueur ;

- L'animation du cours dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement ;
- La mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des marchés financiers ;
- L'annulation des actions, telle qu'approuvée dans le cadre de la vingt-deuxième résolution par l'Assemblée générale du 25 septembre 2008.

MODALITES DES RACHATS D' ACTIONS

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange des actions pourront être effectués par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs d'actions. Ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles dans les conditions autorisées par les autorités de marché.

Ces opérations pourront être effectuées à tout moment, y compris en période d'offre publique sur le capital de la Société sous réserve que celle-ci soit réglée intégralement en numéraire, dans le respect de la réglementation en vigueur à la date des opérations considérées.

L'Assemblée générale du 25 septembre 2008 a décidé que le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 20€ (vingt euros) par titre, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves, attribution gratuites d'actions, et/ou de division ou de regroupement des actions, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté en conséquence sur délibération du Conseil d'administration.

En vue d'assurer l'exécution de ce programme de rachat d'actions, tous pouvoirs ont été conférés au Conseil d'administration lequel peut les déléguer, à l'effet de :

- passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres des achats et ventes d'actions ;
- effectuer toutes déclarations et formalités auprès de l'Autorité des marchés financiers ou de tout autre organisme ;
- procéder, en cas de rachat par la Société de ses propres actions à un prix supérieur au cours de bourse, aux ajustements nécessaires du nombre d'actions que les bons de souscription d'actions, les options de souscription d'actions et tout autre titre donnant accès au capital de la Société en circulation permettent d'obtenir ;
- remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

L'autorisation de l'Assemblée générale mixte du 25 septembre 2008 concernant le programme de rachat a été donnée pour une durée de 18 mois à compter de la date à laquelle elle s'est tenue, soit jusqu'au 25 mars 2010.

OPERATIONS EFFECTUEES AU TITRE DU PRECEDENT PROGRAMME DE RACHAT

La Société n'a pas fait usage du précédent programme de rachat de ses propres titres.



1, place Verrazzano
69 252 Lyon Cedex 09 - France
www.infogrames.com